

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2011-10-11 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 11<sup>e</sup> jour du mois d'octobre deux mille onze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard  
Mesdames les conseillères : Diane Godin  
Chantale Hamelin  
Esther Savard  
Anick Leclerc  
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac  
Jacquelin Martel

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

**Rés2011-10-224**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2011
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt déclaration des intérêts pécuniaires
7. Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif
8. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
9. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
10. Adoption du règlement d'abrogation des districts électoraux
11. Présentation du projet de règlement « Code d'éthique et de déontologie des élus »
12. Appui CPTAQ, monsieur Alain Poliquin

13. Coopérative de santé de Portneuf – St-Basile, appui financier
14. Vente de terrain à madame Marie-Claude Laforest, correction
15. Décompte progressif, Construction & Pavage Portneuf
16. Employés temporaire pour le déneigement
17. Achat de sel de déglçage
18. Engagement de pompiers volontaires
19. Nomination d'officiers à la brigade incendie
20. Nomination membres au Comité Culture et Embellissement
21. Projet nettoyage CAPSA
22. Appui Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
23. Installation ligne électrique, Résidence Portneuviennne
24. Période de questions sur les sujets traités.
25. Levée de l'assemblée

#### **Période de questions**

Aucune question n'est posée au conseil municipal.

#### **Dépôt du bordereau de correspondance**

Le bordereau de correspondance est déposé au conseil de Ville le 11 octobre 2011. (du 7 septembre au 3 octobre 2011)

#### **Rés.2011-10-225**

##### **Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2011.**

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le procès-verbal du conseil de Ville du 12 septembre 2011 soit accepté tel que présenté.

#### **Rés.2011-10-226**

##### **Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 870 774.21 \$.

Liste des comptes à payer	217 934.37 \$
Liste des chèques émis	95 182.86 \$
Liste transaction internet	35 122.98 \$
Liste chèques manuels	469 596.80 \$
Liste des salaires	52 937.20 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

### **Dépôt déclaration des intérêts pécuniaires**

Madame la greffière dépose la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Philippe Gignac.

### **Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif**

Un rapport budgétaire comparatif en date du 30 septembre 2011 est déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 11 octobre 2011, par la directrice générale et trésorière.

### **Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme**

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 septembre 2011 est déposé au conseil municipal, le 11 octobre 2011.

### **Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement**

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité culture et embellissement tenue le 5 octobre 2011 est déposé au conseil municipal, le 11 octobre 2011.

**Rés.2011-10-227**

### **Adoption du règlement d'abrogation des districts électoraux**

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à majorité des deux tiers des membres du conseil municipal;

**QUE** le règlement « Abrogeant les districts électoraux » soit adopté.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est adoptée avec six voix favorables et une voix défavorable.

## **Présentation du projet de règlement « Code d'éthique et de déontologie des élus »**

Madame la conseillère Esther Savard explique le projet de règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. L'objet du projet de règlement est d'assurer l'affirmation, par les membres du conseil municipal, des principales valeurs auxquelles ils adhèrent en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Suite à la présentation par madame la conseillère et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

**Rés.2011-10-228**

### **Appui CPTAQ, monsieur Alain Poliquin**

**Considérant que** le potentiel du sol est à 60%. Le sol comporte des facteurs limitatifs assez sérieux ainsi qu'un relief et un mode de disposition des pentes en diverses directions qui vient limiter la qualité du sol pour la culture;

**Considérant que** le potentiel du sol est à 40%. Les facteurs limitatifs des sols de la classe 4 réduisent le nombre de cultures possibles, diminuent le rendement des diverses cultures et, parfois, nuisent considérablement au succès des récoltes;

**Considérant qu'il n'a pas de possibilité d'utiliser ce lot comme usage agricole;**

**Considérant que** d'autoriser l'usage autre qu'agricole n'a aucun impact sur le milieu agricole voisin;

**Considérant qu'il n'y aura aucun impact environnemental négatif;**

**Considérant qu'aucun emplacement autre n'est disponible pour ce projet qui consiste à une transformation d'usage permis;**

**Considérant que** l'homogénéité serait améliorée en ajoutant une résidence sur le lot déjà entouré de résidences;

**Considérant qu'il n'y aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources d'eau et de sol sur le territoire de Portneuf et dans la région;**

**Considérant que** la superficie n'est pas intéressante pour l'agriculture;

**Considérant que** le projet amène un apport nouveau en taxe municipale et vient régler la problématique de la présence d'un commerce en zone agricole;

**Considérant que** le citoyen ne pourra pas réaliser son projet de résidence si la demande d'autorisation est refusée;

**Considérant que** la demande afin de transformer son usage commercial en droit résidentiel selon l'article 101.1 de la LPTAA respecte notre règlement de zonage 116;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser monsieur Alain Poliquin à transformer son usage commercial en usage résidentiel pour sa propriété située au 2521 route des Pruches.

**Rés.2011-10-229**      **Coopérative de santé de Portneuf – St-Basile, appui financier**

**Considérant que** la Coopérative de santé de Portneuf – St-Basile a fait une demande d'appui financier aux deux municipalités;

**Considérant que** la Ville de Saint-Basile versera un montant lors de la séance de ce mois-ci;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf verse un appui financier, pour l'année 2011, au montant de 10 000 \$ à la Coopérative de santé de Portneuf – St-Basile, lequel sera affecté au poste de frais payés d'avance.

**Rés.2011-10-230**      **Vente de terrain à madame Marie-Claude Laforest, correction**

**Considérant que** la Ville de Portneuf possède la lisère de terrain entre la clôture du « Parc Lemay » et la propriété de madame Laforest;

**Considérant que** madame Laforest souhaite agrandir son stationnement;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** les résolutions 1252-12-2010 et 2011-04-103 soient abrogées.

**QUE** la Ville de Portneuf vende, le lot 4 826 498 d'une superficie de 6,2 mètres carrés, à madame Marie-Claude Laforest au prix de 29.88 \$ taxes incluses.

**QUE** les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

**QUE** monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

**Rés.2011-10-231**      **Décompte progressif, Construction & Pavage Portneuf**

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise un quatrième paiement à l'entrepreneur Construction & Pavage Portneuf inc. pour les travaux de réfection de la 1<sup>re</sup> Avenue, la 2<sup>e</sup> Avenue et des rues transversales – Phase 2, tel que recommandé par BPR, au montant de 86 222.15 \$ taxes incluses.

**Rés.2011-10-232**      **Employés temporaire pour le déneigement**

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal retienne les services de messieurs Roger Doucet, Camil Frenette, Éric Savard, André Germain, Alexandre Perron, Paul Thibault, Louis Langlois, Danny Blais, Keven Audet et Yoan Rochefort comme chauffeurs de camion à neige et de tous travaux connexes à l'entretien d'hiver à titre d'employés temporaires.

**QUE** les employés travailleront sur appel, sur des horaires de soir, de nuit ou de jour ainsi que de fin de semaine, sans qu'aucune heure ne leur soit garantie et aux conditions déjà établies dans la convention collective de travail.

**Rés.2011-10-233**

**Achat de sel de déglçage**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'achat et le transport du sel de déglçage, pour l'hiver 211-2012, pour une quantité approximative de 200 tonnes métriques afin de mélanger le sel et le sable au coût de 86.81 \$ la tonne métrique, taxes en sus et conditionnellement à ce que Sel Frigon inc. réponde aux exigences de la Ville, tel que rapidité de livraison et garantie du prix.

**Rés.2011-10-234**

**Engagement de pompiers volontaires**

**Considérant qu'**une offre d'emploi a paru dans le journal municipal pour l'engagement de pompiers volontaires;

**Considérant que** les membres de l'exécutif du service des incendies ont rencontré sept (7) personnes en entrevue;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf retienne les services de messieurs Sacha-Francis Langlais (formé), Simon-Pierre Lavoie, Bertrand Linteau et Gilbert Paris (formé) comme pompiers volontaires.

**Rés.2011-10-235**

**Nomination d'officiers à la brigade des incendies**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur Gilles Masson soit gradué au poste de capitaine comme représentant à la Santé sécurité afin de répondre au schéma de couverture des risques et que monsieur Richard Marcotte soit nommé, en remplacement, au poste de lieutenant au sein de la brigade des incendies.

**Rés.2011-10-236**

**Nomination membres au Comité Culture et Embellissement**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** madame Fannie Ratté et monsieur Sylvain Langlais soient nommés représentants au Comité Culture et Embellissement.

**QUE** monsieur Philippe Gignac soit nommé président par intérim jusqu'au moment où le comité aura recruté tous ses membres.

**Rés.2011-10-237**

**Projet nettoyage CAPSA**

**Considérant que** l'organisme CAPSA a un projet de nettoyage des berges de la rivière Portneuf;

**Considérant que** ce projet est très intéressant pour la Ville de Portneuf;

**Considérant que** la participation pour la Ville de Portneuf est de fournir de la main-d'œuvre et de la machinerie;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf adhère au projet de nettoyage des rives de la rivière Portneuf en fournissant la main-d'œuvre et la machinerie nécessaire à la réalisation de ce projet pour un coût de services estimé à 2 690 \$ taxes en sus.

**Rés.2011-10-238**

**Appui au Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches**

**Considérant que** le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) ne subventionnera plus le Réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de plus de 5000 habitants à compter de 2013 et que, par conséquent, ces municipalités ne pourront plus être affiliées audit réseau;

**Considérant que** la décision du MCCCF est basée sur des données qui ont été établies il y a plus de trente ans qui ne correspondent plus à la réalité actuelle du milieu municipal;

**Considérant qu'**au moins six municipalités dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches seront directement touchées par la décision du MCCCF;

**Considérant que** la décision du MCCCF aura des impacts importants sur le plan financier et organisationnel des bibliothèques concernées;

**Considérant que** l'ensemble des municipalités du Réseau BIBLIO CNCA devront également subir l'impact tant financier qu'organisationnel provoqué par le retrait des municipalités de plus de 5000 habitants, notamment en occasionnant une hausse prévisible des tarifs d'affiliation et une baisse prévisible des services offerts par le Réseau BIBLIO CNCA;

**Considérant que** le nombre de municipalités directement touchées augmentera au cours des prochaines années puisque plusieurs passeront à plus de 5000 habitants;

**Considérant que** le soutien et l'encadrement offerts par le Réseau BIBLIO sont essentiels au maintien des bibliothèques affiliées et que le passage au dessus des 5000 habitants ne leur procure pas les ressources humaines et financières leur permettant de maintenir la qualité des services offerts actuellement;

**Considérant qu'**il faut près d'une dizaine d'années pour développer une collection de l'envergure et de la qualité de la collection déposée par le Réseau BIBLIO;

**Considérant que** les moyens financiers d'une municipalité de moins de 10 000 habitants ne permettent pas d'utiliser tous les services essentiels du Réseau BIBLIO et que, par conséquent, ces services devront être, soit réduits, soit abolis, compromettant du même coup l'accès à la lecture et l'objectif de faire de la lecture une véritable pratique culturelle tel qu'énoncé dans la Politique de la lecture et du livre du MCCCCF;

**Considérant qu'**une désaffiliation accroîtra la charge de travail des bénévoles et entraînera un changement dans leurs chaînes de travail vers la gestion des ressources documentaires et technologiques au lieu du service aux citoyens, risquant ainsi de réduire leur motivation et leur désir de demeurer impliqués dans le comité de bibliothèque;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à majorité;

**QUE** la Ville de Portneuf signifie au MCCCCF son désaccord concernant sa décision de ne plus subventionner le Réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de plus de 5000 habitants à compter de 2013.

**QUE** la Ville de Portneuf supporte la formation d'un comité de travail composé d'au moins un représentant par MRC issu des comités bibliothèques ou culturels régionaux dans le but de préparer un document à déposer au MCCCCF et qui démontrera que la décision du MCCCCF affectera la qualité des services offerts dans les bibliothèques concernées de même que dans les bibliothèques des plus petites municipalités.

**QU'**une copie de cette résolution soit acheminée au Réseau BIBLIO CNCA.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est adoptée avec quatre voix favorables et deux voix défavorables.

#### **Rés.2011-10-239**

#### **Installation ligne électrique, Résidence Portneuvienne**

**Considérant que** la Coopérative de Solidarité La Résidence Portneuvienne a besoin de l'électricité pour poursuivre le projet;

**Considérant que** le voltage nécessaire pour un tel édifice doit provenir de la 1<sup>re</sup> Avenue;

**Considérant que** les fils électriques doivent passer sur une partie du lot 4 734 419 appartenant à la municipalité;

**Considérant que** deux arbres longent la clôture de la propriétaire voisine;

**Considérant que** des branches doivent être coupées afin de permettre à Hydro-Québec de passer les fils électriques;

**Considérant que** sur la propriété voisine il y a également un arbre qui nuit à l'installation des fils électriques;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf permette à Hydro-Québec d'élaguer ces deux arbres de façon à permettre l'installation de l'entrée électrique nécessaire à la Coopérative de Solidarité La Résidence Portneuvienne.



**QUE** la Ville de Portneuf demandera à la propriétaire voisine, tel que prévu à l'article 985 du Code civil du Québec, d'accepter que les branches nuisant au passage des fils électriques soient coupées.

**Période de questions sur les sujets traités**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h20

Fin : 20h27

**Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Anick Leclerc demande la levée de l'assemblée à 20 : 28 hres.

---

Maire

---

Greffière